



## testament + mariage en avril 2011

Par **Laurence5913**, le **11/02/2010** à **09:32**

J'aimerais avoir des renseignements concernant 3 points.

1/ Mon ami et moi avons décidé de nous marier en avril 2011.

Etant donné que je suis propriétaire d'une maison toute seule pour l'instant j'aimerais établir un contrat de mariage. Quel est le coût du contrat de mariage ?

2/ Jusqu'à présent mon futur époux ne participait pas au remboursement du crédit de ma maison mais nous aimerions changer cela sans changer mon titre de propriété. Par contre j'aimerais également le protéger au cas où il m'arrive quelque chose et donc faire un testament pour dire qu'à compter de maintenant il participe à 50% au remboursement de la maison. Est ce possible de lui donner un pourcentage de la maison au cas où il m'arriverait quelque chose ? (par rapport au restant à payer, il serait donc propriétaire à hauteur de 20%) ?

Mon conjoint a 2 enfants. Comment cela se passera si jamais je lui donne par testament des parts, mais que je ne veux pas que les filles soient dans ce testament (puisque'elles sont très petites et que je n'ai pas envie d'avoir de souci de ce côté là).

Etant donné que je n'ai pas de descendance pour l'instant, est ce que mes parents et mes frères et soeur doivent être mentionnés dans mon testament ?

3/En attendant notre mariage en avril 2011, est ce possible de ce Pacser (pour un avantage fiscal mais également pour une protection juridique au cas où il nous arriverait quelque chose)